

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Retiré

AMENDEMENT

N° CL33

présenté par

Mme Thourot, Mme Abba, M. Cazenove, Mme Gipson, Mme Josso, M. Da Silva, M. Fugit, M. Chalumeau, Mme Grandjean, M. Testé, Mme Tuffnell, M. Pellois, Mme Vanceunebrock, M. Cabaré, Mme Degois, Mme Motin, M. Damaisin, Mme Guerel, M. Simian, Mme Charvier, Mme Brugnera, M. Zulesi, Mme Thillaye, Mme Riotton, Mme Louis, Mme Piron, Mme Brulebois, M. Le Bohec, M. Claireaux, Mme De Temmerman, Mme O'Petit, M. Cellier, M. Marilossian, M. Vuilletet, M. Gouttefarde, Mme Khedher, M. Rebeyrotte, M. Martin, M. Daniel, M. Belhaddad, Mme Faure-Muntian et M. Houlié

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

« Il est créé un code de la fonction publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à codifier les dispositions des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).

Il n'existe en effet pas de Code relatif à la fonction publique, qui relève actuellement de dispositions éparses et peu lisibles pour l'ensemble des agents publics.

Cet amendement vise ainsi à simplifier et améliorer l'accès au droit de la fonction publique en rassemblant au sein d'un corpus juridique unique l'ensemble des dispositions régissant la fonction publique.